



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENTS N^{OS} 1709-19 ET 1806-04**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1709-19 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin d'ajouter les frais relatifs au permis de stationnement résidentiel

QUE le Règlement n° 1806-04 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1806 (RMH 330) afin de prévoir les dispositions relatives au permis de stationnement résidentiel

ont été adoptés par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance ordinaire du 6 décembre 2021.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce septième (7^e) jour du mois de décembre deux mille vingt et un (2021).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca